Ville de Genève
Conseil municipal

PR-509 A

16 mai 2007

Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 445 000 francs, dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant sollicité de 2 700 000 francs, ainsi qu'un montant de 410 000 francs du Fonds photovoltaïque, soit un montant net de 2 335 000 francs, destiné à des travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif.

Rapport de M^me^ Florence Kraft-Babel.

La proposition PR-509 a été renvoyée à l'étude de la commission Agenda 21 lors de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2006. La commission s'est réunie à deux reprises autour de cet objet, soit le 13 décembre 2006 et le 17 janvier 2007, sous la présidence de M^me^ Annina Pfund. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Lucie Marchon. Nous les remercions toutes deux pour leur travail.

Résumé chiffré de la proposition: voir proposition PR-509.

Séance du 13 décembre 2006

Audition de M. Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, de M^me^ Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et de M. Jean-Marc Santines, ingénieur technicien

M. Macherel explique que cette demande s'inscrit dans un objectif ambitieux de la Ville qui vise à s'affranchir de toute dépendance à l'égard des énergies non renouvelables d'ici à 2050.

M^me^ Cerda explique que la Ville est proactive dans cette proposition, que cet objectif est le reflet du dynamisme de ses services en matière de politique énergétique et que M. Cramer a été informé de leurs intentions. Ce dernier a répondu par des félicitations.

Cette proposition arrive environ trente ans après les premiers travaux sur l'économie de l'énergie qui ont permis d'ouvrir progressivement le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables sur le patrimoine administratif de notre commune, la promotion de l'énergie solaire. Aujourd'hui, elle vous invite à faire un pas de plus en fixant l'objectif de 2050 comme date butoir de renoncement complet à la dépendance aux énergies non renouvelables, signe politique fort.

M. Santines précise que l'école des Ouches est un modèle particulièrement progressiste et réussi dans ce sens. Il a intégré les normes Minergie et obtient un indice énergétique exceptionnellement bas de 95 Mj contre les 300 ou 486 Mj habituels, ce résultat étant principalement dû à la qualité de l'isolation.

Mme Cerda indique également que les bâtiments les plus performants ne sont pas nécessairement ceux qui ont coûté le plus cher, l'important étant d'avoir pu intégrer les concepts énergétiques au moment de la construction.

Un commissaire des Verts demande pourquoi l'on a visé 2050 comme date limite plutôt que 2020 comme en Suède.

Il rappelle que la diminution de 3% par année prévue par la Ville a été jugée peu ambitieuse par les Services industriels de Genève et que l'on devrait donc tenter de faire mieux.

Mme Cerda répond que, compte tenu du fait qu'aujourd'hui la dépendance aux énergies fossiles pour le chauffage est de 98%, le chemin est long et que, vu le tempo plutôt lent des travaux du Conseil municipal, cet objectif se veut avant tout réaliste.

M. Macherel nous rend attentifs au fait que la présente demande représente des travaux sur une tranche de trois ans, l'intention des services étant de présenter des demandes de crédit par tranche de trois ans.

Des commissaires demandent pourquoi le gaz est à ce point privilégié, dans la mesure où ce fluide est lui aussi non renouvelable.

Il leur est répondu que, en l'absence d'une solution idéale de remplacement, le gaz permet de diminuer les émissions de CO_2 dans l'air et contribue en cela à un meilleur bilan environnemental.

Mme Cerda ajoute ensuite que la promotion du photovoltaïque a cela de particulier qu'elle peut générer des surplus d'énergie et donc mener à une rentabilisation des installations. En effet, la plupart des installations génèrent de l'énergie en quantité supérieure à celle dont a besoin l'établissement porteur. Celui-ci peut alors vendre le surplus à d'autres et produire des recettes. Le montant des recettes est aujourd'hui de 410 000 francs depuis le début des constructions.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande s'il serait possible de profiter des améliorations qui ont été faites par les chercheurs pour rendre le charbon propre dans le cas où le gaz venait à se raréfier.

M. Macherel répond que, en effet, le charbon est un matériau intéressant, dans la mesure où il va durer encore 400 ans, que les techniques de filtres leur sont connues. Son principal souci avec le charbon touche aux conséquences pour la planète de l'utilisation massive que pourraient à l'avenir en faire la Chine

et l'Inde, Genève n'étant, à côté, qu'un confetti. Le gaz, nous l'achetons en Algérie.

Mme Cerda dit que, aujourd'hui, toutes les solutions seront étudiées en complémentarité les unes des autres, car aucune source d'énergie ne répond à 100% au cahier des charges demandé.

Une commissaire libérale demande comment expliquer l'augmentation des chiffres sur plusieurs postes par rapport à la précédente demande.

Mme Cerda dit qu'ils ont renforcé trois postes:

– le passage au gaz;
– la réalisation de trois nouvelles centrales photovoltaïques;
– la recherche sur deux grands sites (Conservatoire et Jardin botaniques + serres des Bornaches) pour développer un concept bois-déchets s'approchant du 100% renouvelable.

En résumé, la réalisation de l'entier de la proposition permettrait de:

– diminuer la dépendance directe au gaz de 38%;
– multiplier par trois la part de nos énergies renouvelables;
– diminuer les émissions de CO_2 de plus de 2000 tonnes (6%);
– diminuer la consommation d'eau de 6,5%;
– augmenter la production solaire du patrimoine administratif de 75%.

Une commissaire socialiste demande pourquoi le Centre Michel-Simon consomme autant d'énergie. Et, lorsque l'objectif global de 40% en moins sera atteint, que signifiera la diminution de moitié encore?

M. Santines répond que c'est un grand bâtiment, mal isolé, qui alimente également l'église et le Grand Théâtre.

Concernant la diminution, elle n'est pas égale sur tous les bâtiments, selon leurs spécificités ou leur ancienneté. Au centre sportif des Vernets, il y a un gros potentiel, mais ils se heurtent à des contraintes patrimoniales. Au Musée d'ethnographie, le travail sur les fenêtres au cours de la rénovation améliorera de beaucoup la situation. Le chiffre avancé de 40% ou de 20% est une moyenne sur l'ensemble du patrimoine concerné.

Mme Cerda constate que la modification des installations de chauffage est la meilleure manière de parvenir à la réduction de 40%. Actuellement, 20 bâtiments consomment encore 64% de mazout et c'est ici qu'ils souhaitent intervenir rapidement.

La crèche des Ouches est le premier bâtiment qui répond à 100% aux critères énergétiques recherchés.

Un commissaire des Verts demande de quand datait la dernière demande de crédit, s'il y a un programme d'aide à la construction en mode Minergie P et s'il

est possible d'agir sur le comportement des privés avec un fonds tel que celui de l'Etat.

M. Macherel répond que la dernière proposition a été votée le 12 septembre 2002. L'objectif Minergie P n'est possible que sur de nouvelles constructions avec une façade sud telles que le Foyer de Sécheron et cela a été pris en compte. Le privé comme le public sont soumis aux lois sur l'énergie. En bref, il y a deux moyens d'infléchir les comportements: soit par des avantages économiques, soit par une modification de la loi.

Une commissaire libérale demande quel est le potentiel d'énergies renouvelables en Suisse et à combien nous sommes dépendants de l'étranger.

M^me^ Cerda répond que le plus grand potentiel d'énergies renouvelables est l'énergie économisée.

M. Santines ajoute, par ailleurs, que le solaire thermique sur des bâtiments bien isolés assure un maximum d'autonomie, donc de non-dépendance, à l'heure actuelle.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) aimerait des précisions sur le potentiel énergétique des Vernets et la possible utilisation de la géothermie.

M. Santines évoque les baies vitrées du centre sportif et la difficulté de les exploiter pour des raisons patrimoniales. Quant à la géothermie, vu le coût de l'investissement initial, elle ne peut concerner que de très grands chantiers.

Un commissaire radical souhaiterait savoir s'il pense pouvoir obtenir les 2,7 millions prévus de la part du fonds de l'Etat.

M. Macherel l'espère. Mais il tient à préciser que, en cas de refus, il ne serait fait alors des travaux que pour 2 335 000 francs. Le débat à la commission d'attribution du fonds tourne autour de la question de savoir si le projet de passer du mazout au gaz présente assez d'intérêt pour mériter la subvention.

Un commissaire des Verts aimerait encore savoir si une action de sensibilisation aux habitats Minergie auprès des privés pourrait être organisée par la Ville.

Il lui est répondu que cet aspect promotionnel est de la compétence du Canton, soit du Service cantonal de l'énergie.

Séance du 17 janvier 2007

La présidente ouvre la discussion sur la proposition. Elle trouve la proposition intéressante. Elle émet néanmoins une réserve, dans la mesure où la subvention du Canton n'a pas encore été attribuée.

Pour les Verts, cette proposition répond à leur demande d'améliorer le quotidien en matière d'économie d'énergie, et ils la voteront.

Pour les radicaux, ce projet est un bon projet, ils le voteront. En cas de refus de la subvention, ils demanderont que le Conseil administratif revienne avec une proposition de complément de crédit pour la bonne forme.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera ce projet, car il est dans la continuité de la proposition PR-157.

Les libéraux proposent un amendement à l'article 2 de l'arrêté à savoir: remplacer le chiffre de 5,445 millions par 2,335 millions.

Les Verts ne voteront pas l'amendement, car la proposition est de 5,445 millions et ils désirent voter la proposition.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne s'exprime pas sur l'amendement. Elle votera cette proposition. L'oratrice commente en disant que, si ce genre de proposition commence à venir plus régulièrement de la part du Conseil administratif, il n'y aura bientôt plus besoin de la commission Agenda 21.

«Ni des Verts», lui répond un commissaire Vert.

Les libéraux expliquent que, pour eux, l'amendement est important, dans la mesure où, formellement, il y a incompatibilité entre l'article premier et l'article 2 de la proposition.

La présidente estime elle aussi qu'il y a une bulle et que la proposition, malgré son intérêt, est mal rédigée. Elle s'abstiendra.

Mis aux voix, l'amendement libéral est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) contre 5 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 2 S) et 3 abstentions (1 S, 1 T, 1 AdG/SI).

Mise aux voix, la proposition PR-509 amendée est acceptée à l'unanimité des commissaires présents moins une abstention (S).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 335 000 francs, déduction faite d'une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 2 700 000 francs et d'une participation du Fonds photovoltaïque de 410 000 francs, soit un montant brut de 5 445 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 335 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2008 à 2017.

Note de la rapporteuse ou bref résumé historique

Le 29 août 2001, le Conseil administratif dépose la proposition PR-157 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, soit un montant de 2 528 000 francs, destiné à des travaux de politique énergétique.

Cette proposition a été étudiée à la commission des travaux, sous la présidence de M. Alain Dupraz, et le rapport rendu par M. Roberto Broggini, en date du 30 avril 2002, dans lequel nous lisons que la commission a voté cette proposition à l'unanimité.

En date du 20 novembre 2002, le Conseil administratif reviendra avec une nouvelle proposition, la proposition PR-261, renvoyée à la commission des travaux et traitée par celle-ci sous la présidence de M^me^ Linda de Coulon le 2 avril 2003 en présence de M. Macherel et de M^me^ Valérie Cerda. Le rapport a été rendu le 28 avril 2003 par M. Alain Dupraz et indique que la commission avait voté ce crédit à l'unanimité.

La proposition PR-261 proposait l'ouverture d'un crédit de 1 595 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments locatifs. Plus précisément, les travaux couvraient:

– un programme d'actions pour la mise en conformité aux normes et règlements en vigueur et l'amélioration des équipements techniques consommateurs d'énergie dans les bâtiments locatifs;

- le remplacement et adaptation des systèmes de réglage des installations techniques de chauffage et de ventilation;
- la révision et la rénovation des cuves à mazout;
- l'assainissement des installations électriques des communs et utilisation rationnelle de l'électricité,

et quelques actions proactives en matière énergétique durable:

- la réalisation d'un programme durable de gestion de l'eau (Eco-W.-C.);
- la mise en route d'un programme de production alternative en chaufferie;
- la mise en œuvre d'un programme de développement des énergies renouvelables: réalisation d'installations solaires thermiques de préchauffage de l'eau chaude sanitaire.